

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017

Présents : Christine BOURGEON, Françoise BERNARD, Claire CHAPUIS, Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Isabelle DEPUYDT, Alain GUILLET, Robert LEBOEUF, Michael LITTFASS, Isabelle PAGEAULT

Excusée : Fabienne DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Françoise BERNARD

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1 - AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Dans le cadre de nos travaux de rénovation énergétique des bâtiments, l'Agence Technique Départementale nous propose une mission complémentaire durant la phase opérationnelle avec une cotisation de 1.50 € par habitant, montant qui s'ajouterait à notre cotisation de base (404 € pour 2017).

Après examen, le Conseil Municipal refuse de valider cette mission complémentaire.

2 - SYDESL

En complément de l'enfouissement des réseaux à La Bussière, des travaux doivent avoir lieu sur l'éclairage public (pose de lanternes et projecteurs). Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

- Montant des travaux HT	13 352.32 €
- Participation du SYDESL	9 627,90 €
- Contribution estimative de la commune	3 724.42 € HT arrondi à 3 800,00 € HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce plan de financement.

3 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "ENTRE SAONE ET GROSNE"

- **Modification des statuts** : la Communauté de Communes a modifié ses statuts en ajoutant des compétences obligatoires et optionnelles.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes

- **Conditions patrimoniales et financières de transfert des zones d'activités** : la Communauté de Communes, dans le cadre de la loi NOTRe, doit se porter acquéreur des zones d'activités économiques, en particulier les zones "La Goutte" devenue "Echo Parc" et "La Croisette" sur la commune de Sennecey-le-Grand.

Le Conseil Municipal, après étude, valide les conditions financières de transfert de ces 2 zones d'activités économiques, à savoir un coût d'acquisition de 1 980 000 €.

4 - RAPPORT DE LA CLETC

La Commission Locale d'évaluation de transfert de Charges, créée à l'occasion de la collecte de la taxe professionnelle par la Communauté de Communes, est chargée d'étudier le coût des transferts de charges des compétences exercées par la Communauté de Communes en lieu et place des communes (ex. Transport scolaire, SDIS...). Ce coût, évalué pour chaque commune, est déduit du montant de taxe professionnelle qui lui est reversé par la Communauté de Communes. La CLETC est chargée chaque année d'établir un rapport transmis aux différents conseils municipaux pour approbation. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport, l'approuve à l'unanimité.

5 - MARCHE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Suite à la consultation lancée pour le marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, la commune a réceptionné 9 réponses. Un premier tri a permis de retenir 4 candidatures. Dans les réponses faites par les candidats retenus, seules trois étaient recevables.

Après examen, c'est la candidature du Cabinet ARCAD26 - Monsieur Laurent VALLAS qui a été validée.

Budget prévisionnel des travaux : 400 000 € HT - Maîtrise d'oeuvre : 11.76 % du marché.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix du cabinet ARCAD26 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Rallye des Vins 2018

Le rallye est prévu pour le samedi 17 juin 2018. Madame le Maire consulte les conseillers pour valider l'autorisation de passage sur la commune : 3 abstentions - 3 vote Contre - 4 vote Pour

Projet atelier "Théâtre"

Mancey Animations Patrimoine et la Tirelire des Loustics souhaitent organiser un atelier théâtre à destination des enfants en primaire les mercredis matin de 10 h à 12 h.

Affouages

8 affouagistes inscrits. Le partage des lots aura lieu le vendredi 10 novembre à 13 h 30 devant la coupe n° 13 Route du Navois.

- **Le Bourg** - Place du Calvaire : pose de graviers autour de l'abreuvoir et installation d'un banc.

- **Cérémonie du 11 novembre** : rendez-vous à 10 h 30 devant la mairie

Bulletin municipal

Le thème central retenu pour ce prochain bulletin sera la solidarité. Prochaine réunion préparatoire le mercredi 15 novembre à 20 h 30

- **Voeux du maire** : date retenue samedi 13 janvier à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 8 janvier 2018 à 20 h 30.

Le Maire, Christine BOURGEON